



*pour l'accès de toutes et tous aux droits
et aux services publics*

DOSSIER DE PRESSE

Strasbourg.eu



**l'Assurance
Maladie**

Bas-Rhin



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Alsace-Moselle



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre Socio-Culturel
de **NEUDORF**



Association
agrée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

c.cité
FÉDÉRATION DES AVEUGLES
ALSACE LORRAINE GRAND EST

1. POURQUOI CETTE EXPÉRIMENTATION ?

À Strasbourg, les inégalités sociales sont particulièrement fortes et le **taux de pauvreté atteint 26%**. Le rôle des pouvoirs publics est de lutter contre ces constats alarmants et de faire de Strasbourg une ville plus inclusive. C'est pourquoi la Ville a **augmenté le budget dédié aux politiques sociales de 40%** depuis 2020 ; pour répondre aux urgences, aux enjeux du quotidien mais également **pour innover et construire les politiques inclusives de demain**. Pour assurer l'efficacité de ces projets, la Ville peut compter sur les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Le non-recours en chiffres
Le **taux de non-recours en France** s'élève à :

- 34% pour le RSA
- 50 % pour le minimum vieillesse
- 30 % pour l'assurance chômage
- 32 % pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS)
- jusqu'à 72 % pour la CSS contributive

Les **services publics prévoient de nombreux dispositifs pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, encore faut-il que ces possibilités soient connues et utilisées par les habitant·es**. Comment s'assurer de la connaissance grand public de ces droits et dispositifs d'aide ? Comment adapter les parcours administratifs pour qu'ils ne soient pas un dédale empêchant les personnes d'y recourir ? Comment s'assurer d'un accompagnement adapté aux bénéficiaires ?

Pour répondre à ces questions, la Ville de Strasbourg a souhaité faire partie de **l'expérimentation Territoires zéro non-recours lancée en 2023 par le Ministère des Solidarités et des Familles** afin de diminuer le non-recours aux droits. À Strasbourg, le projet, intitulé « Droits devant », sera développé dans les quartiers du Neudorf et de la Musau. Selon l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE), plusieurs causes, parfois superposées, peuvent mener à des situations de non-recours. Le **manque d'information** reste le premier obstacle mais la **complexité des démarches**, la **Crainte de conséquences négatives** ou encore la **peur de la stigmatisation** sont également des facteurs déterminants.

Les 39 territoires retenus doivent mettre en place des actions de consolidation des partenariats, d'**échange de données entre institutions** dans l'objectif de diminuer le non-recours et de repenser **les pratiques du travail social** en y donnant une place importante à **l'aller vers**. Le projet strasbourgeois se nomme « Neudorf – Musau, droits devant ! »

2. LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le projet portera sur le non recours aux droits sociaux qui recouvrent à la fois les aides et prestations légales (minima sociaux, prime d'activité, allocations familiales, complémentaire santé solidaire, aides au logement, chèques énergie...) ainsi que sur les **aides et services proposés par la Ville et l'Eurométropole** (tarification solidaire, services publics).

Le projet s'adresse à tous les habitant·es, mais il cible prioritairement quatre temps de vie au cours desquels on constate un plus fort risque de bascule dans la pauvreté :

- « **Je deviens adulte** » : les jeunes représentent une population « à risque » en matière de non recours, peu au fait des démarches administratives, quand bien même celles-ci sont dématérialisées. Une focale sur cette tranche d'âge vise également à travailler sur le recours à diverses aides de la collectivité, comme la carte Atout'voir et la bourse à la licence sportive ;
- « **Je vais avoir un enfant** » : au-delà des droits administratifs, l'attention portée à ce temps de vie doit permettre de renforcer le maillage autour des familles accueillant un

enfant, en lien avec les services proposés par la PMI, la CAF, le service petite enfance et d'autres acteurs ; l'ordonnance verte, les lieux accueil parent-enfant ; à travers ce temps de vie, est présent le souhait de s'adresser tant aux pères qu'aux mères ;

- « **J'élève seul·e mes enfants** » : la séparation constitue souvent un événement fragilisant d'un point de vue psychique mais aussi administratif et financier puisqu'elle entraîne un changement de situation, de logement, de garde parentale et s'accompagne de nombreuses démarches à réaliser.
- « **Je deviens sénior** » : des actions spécifiques seront conduites autour de l'âge légal de la retraite ainsi que l'âge minimum d'éligibilité à l'ASPA, autrement appelée « minimum vieillesse », sur lequel le taux de non-recours est estimé à 50%. La DRESS (Direction de la Recherche, des Études et de l'Évaluation et des Statistiques) affirme également qu'à 70 ans, un tiers des assurés n'ont pas fait valoir tous leurs droits à la retraite. Le veuvage constitue également une période de fragilité marquée par du non-recours.

3. LE TERRITOIRE RETENU : LE QUARTIER NEUDORF - MUSAU

→ Près de **45 000 habitant·es**, dont 8 150 sous le seuil de pauvreté (soit 18,5% de sa population)

→ **2 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

→ Un territoire vaste caractérisé par la **pauvreté diffuse**

Cette carte superpose les limites des IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) de Neudorf-Ampère et le niveau de vie des habitants par carreaux de 200 mètres de côté. Plus le bleu est foncé, plus le niveau de vie est bas, plus la couleur est chaude, plus le niveau de vie est élevé. Pour des raisons de confidentialité, les données sur un fond hachuré ont été modifiées.



La **Cité Risler** : nouveau QPV à compter de 2024

→ 1 500 habitant·es

→ Une présence importante de **familles avec enfant(s)**

→ Un **ancrage fort des ménages dans le quartier** : plus de 5 ménages sur 10 vivent dans leur logement depuis 10 ans ou plus

→ Le **taux de chômage** est de **33%**, soit plus du double de celui du Neudorf

→ **Un quart** des habitant.es a **plus de 60 ans**

La **Cité Ampère**, un QPV jeune et touché par le **chômage** et la **monoparentalité**

→ 1 320 habitant·es

→ Seulement **12%** de personnes de **60 ans et plus**, la moyenne strasbourgeoise étant de 19%

→ Près de **40% des 16-24 ans** ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation contre 11% sur l'ensemble du quartier

→ 42% des familles sont **monoparentales**

→ **Plus d'une femme de 16-24 ans sur 5** a au moins un enfant à charge

4. QUELLES ACTIONS CONCRÈTES ?

A. Repérer et réduire le non-recours en développant des méthodes proactives de sensibilisation, d'aller-vers et en proposant aux habitant·es un panel d'actions pour l'accès effectif à leurs droits

1. Mesurer le non-recours et identifier ses causes à l'échelle du territoire

- Un baromètre du non-recours de l'accès aux droits et aux services
- Des outils de recensement des complexités des démarches ou des dispositifs

2. Aller-vers les habitant·es pour prévenir et réduire le non-recours

- Des actions de détection à travers des échanges de données et d'aller-vers au plus près des lieux de vie des personnes
- Une nouvelle forme de diagnostic des droits : rendez-vous d'analyse des droits et services et l'aide à la réalisation des démarches

3. Favoriser l'autonomie des habitant·es dans leurs démarches

- Un accompagnement aux démarches numériques et des actions collectives et ateliers pour former les habitant·es à leurs droits et démarches

B. Renforcer l'interconnaissance, les liens et la complémentarité entre les partenaires de l'accès aux droits

4. Faire émerger une communauté territoriale pour l'accès aux droits et aux services publics

- Une mallette pratique de l'accès aux droits (répertoire, carte, documentation, newsletter)
- Des événements partenariaux (formations, forum, immersions) pour consolider les liens et la montée en compétences sur l'accès aux droits

5. Mettre en place une gouvernance collective du projet

- Un document unique (charte, convention) formalisant les engagements de chaque partenaire membre de l'expérimentation (priorités, moyens d'action, référent du projet...)
- Un appel à projet co-construit avec les partenaires et les habitants pour soutenir l'implication des acteurs associatifs

6. Mobiliser les habitant·es dans le projet

- La constitution d'un groupe d'habitant·es pour solliciter leur expertise d'usage, leurs préconisations d'actions, représenter les personnes concernées au comité local et se mobiliser dans une logique de pair-aidance

5. MOYENS ET ÉVALUATION

Moyens financiers : un budget prévisionnel de 771 800 euros sur trois ans.

Co-financeurs : État : crédits Pacte des Solidarités et ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) ; Ville de Strasbourg ; CAF du Bas-Rhin

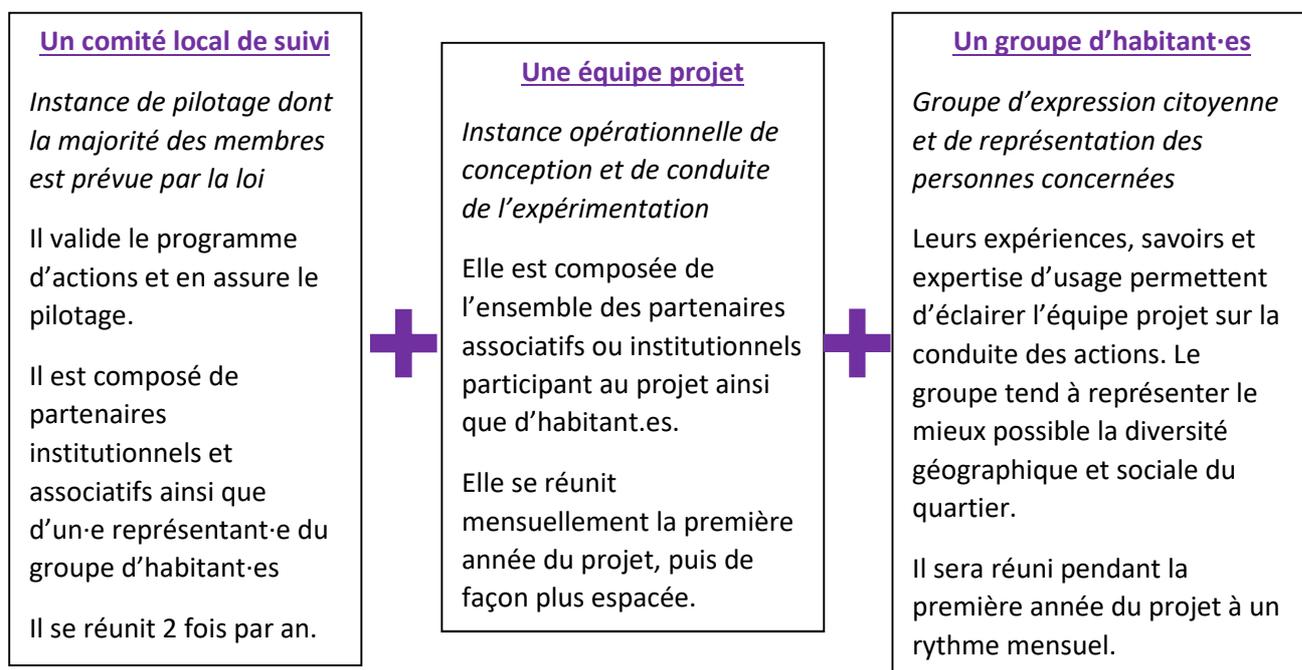
Moyens humains :

- Une cheffe de projet (Direction Solidarités Santé Jeunesse) en lien avec la chargée de mission de quartier (Direction de Territoire)

- Un·e intervenant·e social·e pour la réalisation du diagnostic des droits et la coordination des actions d'aller-vers
- Un·e conseiller·e numérique pour l'accompagnement des habitant·es dans leurs démarches numériques et l'animation d'ateliers pour renforcer l'autonomie numérique des habitant·es
- La mobilisation des équipes de la Ville, des partenaires institutionnels et associatifs et des habitant·es volontaires pour prendre part à la démarche

6. UN PROJET COLLECTIF ASSOCIANT PARTENAIRES ET HABITANT·ES

Ce projet fait l'objet d'un **travail collectif** de partenaires institutionnels, associatifs mais également d'habitant.es du quartier.



L'évaluation du projet est coordonnée par l'État.

Sous l'égide du comité national de suivi et d'évaluation, un cadre national est en cours de construction. Ce travail doit aboutir à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs communs aux 39 territoires et à une guidance quant aux méthodes qui permettent de les obtenir. La Ville de Strasbourg, inscrite dans une démarche de budgétisation sensible au genre, souhaite également porter une attention particulière à l'impact du projet sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

7. CALENDRIER

2024		2025		2026	
1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Construction du plan d'actions		Mise en œuvre des actions			
					Évaluation

Contact : Laura Martin, laura.martin@strasbourg.eu ; 03.68.98.68.67